ce moment, s'écoutant que son courage, saisit une échelle, l'appliqua contre le mur, et s'élançant à son secours, fut assez heureux pour le recevoir dans les bras au moment où, à bout de force, il lâchait le balcon. Aussitôt qu'il eut opéré cet acte de courage, celui qui en avait été le héros se dérobait aux félicitations des personnes présentes. Nous avons été assez heureux pour connaître le nom de cet il était connu de plusieurs témoins de la scène; c'est M. Anatole Windal, comptable, habitant 17, rue de Flandre. Avis à qui de droit, car ce monsieur en est à son troisième sauvetage.

L'affaire Hooghen. — Armand Hooghen, l'ancien gérant de la *Brasserie Becker*, a été ramené hier après-midi, à Lille.

Il est arrivé de Paris par le train entrant en gare vers cinq heures, a été transféré directement à la maison d'arrêt.

Accidents.—Hier, vers 10 h. 1/2 du matin, le nommé Gustave Turbiez, 23 ans, valet de chambre, rue Royale, 55, en nettoyant un lanterneau, s'est coupé très profondément le poignet droit. Il a dû se rendre à l'hôpital de la Charité.

— Jeudi matin, à dix heures, un enfant de huit ans, Charles Gharand, habitant avec ses parents, boulevard de Lorraine, 11, ramassait du charbon sous la grue du gaz de Wazemmes, près la porte de Dunkerque, quand, par suite d'un mouvement de la machine, il eut la tête prise entre le chariot et l'encadrement de la grue. Le pauvre petit eut la tête broyée; il a mort fut instantanée.

Suites de l'ivresse. — Hier, vers huit heures du soir, un nommé François Bogard, âgé de 50 ans, né et demeurant à Roubaix, qui avait été arrêté vers minuit en complète état d'ivresse et mis au dépôt de sûreté qui était chauffé, a été atteint d'un commencement de congestion cérébrale.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Henry, il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Son état paraît grave.

LE NORD

Armentières. — *Importante capture.* — Mercredi matin, vers trois heures, une importante capture a été opérée par notre brigade de douane, conduite par M. le capitaine Druart.

S'étant embusqués à l'angle des rues du Sacré-Cœur et d'Ypres, les douaniers virent plusieurs fraudeurs escalader la muraille d'une propriété située entre l'estaminet de l'Ouvrage et la filature de M. Auguste Mathieu.

N'ayant pu mettre la main sur les contrebandiers, les préposés de douanes restèrent en possession des marchandises consistant en 23 balles de café vert pesant ensemble 1150 kil. et un sac de poivre en grains de 50 kil.

DOUAI

AUX MINES DE L'ESCARPELLE

Mardi, vers dix heures du matin, le sieur Julien Devriendt, âgé de 35 ans, mineur à Dorignies, était occupé à remonter du fond, sortie de ses travaux à la fosse n° 4 des Mines de l'Escarpelle. Placé sur une échelle, au-dessus de l'orifice du puits, il perdit tout à coup l'équilibre et fut précipité dans le vide. On s'empressa de descendre dans le puits, comptant y trouver un cadavre. Devriendt avait été assez heureux pour saisir la corde et descendre ainsi à une profondeur de 340 mètres environ.

Il en a été quitte pour des blessures causées par le frottement de la corde aux mains, aux jambes et à la poitrine. Quelques jours de repos le remettront en état de travailler.

ACCIDENT DE MINE A MONCHECOURT

Un bien douloureux accident, dû à l'imprudence de la victime, est arrivé lundi vers dix heures du matin, au jeune Watelet, âge de 43 ans, fils du chef-porion à la fosse St-Foch.

Le jeune homme était monté sur un train de berlines, ce qui est extrêmement défendu, quand, arrivé à l'extrémité de la veine André, il fut pris en écharpe par une converture qui est précisément tendue en est endroit pour détourner l'air et fut renversé dans la galerie où le train de berlines lui passa sur la jambe gauche, en l'écrasant au-dessus du genou.

On s'empressa de relever la victime qui poussait des cris affreux et on la remonta; il lui fut prodigué les soins les plus empressés de deux médecins, MM. Buisson et Vandamme, qui avaient été mandés.

Après un minutieux examen de la blessure, les médecins jugèrent l'amputation nécessaire et le jeune homme subit cette opération avec courage.

Sin-le-Noble. — *Commencement d'incendie.* — Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi soir, chez Mme Lecoq, rue St-Martin, en l'absence de celle-ci. Par bonheur, le sieur Henri Drouelle, mineur, âgé de 29 ans, s'aperçut de sinistre. Il pénétra en ressant un carreau dans la maison et fit sauver heureusement pour arriver d'une part certaine trois jeunes enfants. Le plus jeune était déjà à demi asphyxié; il ne reprit connaissance qu'après une heure de soins empressés.

CAMBRAI

Saint-Martin-Rivière.

— Jeudi dernier, le sieur G., meunier, trouvait son cochon, dans l'écurie avec ses chevaux, et la porte de l'étable grande ouverte. Il supposa que des jeunes gens de l'endroit lui avaient fait une farce en paissant (car sa cour est banale).

Mais hier matin, il ne trouvait plus son porc. De hardis voleurs étaient venus pendant la nuit le lui enlever et avaient même poussé l'audace jusqu'à écrire à la craie, sur la porte de l'étable, l'inscription suivante : *A l'avenir veuillez engraisser mieux votre marchandise si vous voulez conserver votre propriété.*

L'animal était évalué 70 francs.

AVESNES

M. VEL-DURAND A AVESNES

Le préfet du Nord, désireux de visiter à bref délai tous ses chefs-lieux d'arrondissement, ira, dit-on, à Avesnes le samedi 15 courant.

La municipalité a l'intention de lui offrir un banquet à la Mairie.

LES SCANDALES DE LANDRECIES

Le parquet d'Avesnes, accompagné d'un médecin légiste, M. Gérard, et de M. Cordier, juge de paix, s'est transporté à Happegarbe, hameau landrecies, en vue de faire une de Mme Delporte et de Jules Tricot, décédés, la première, à la date du 6 octobre, à la suite de manœuvres abortives pratiquées sur elle par la femme Roucher; le second, à la date du 17 novembre, par empoisonnement.

Leurs enfants ont été interrogés, ainsi que plusieurs femmes du voisinage, Mmes Meurant et Dufresne.

Dans l'après-midi, le corps de la femme Tricot a été exhumé et l'autopsie faite par le médecin légiste en présence du parquet et de M. Derucz, adjoint au maire de Landrecies.

Le parquet s'est ensuite rendu dans la salle des audiences de la mairie, où une suite a été donnée à l'enquête.

On dit que plusieurs arrestations sont imminentes.

Après le départ des magistrats, le nommé Boucher, père d'une inculpée détenue est venu se livrer, paraît-il, et se mettre à la disposition de la justice. Cet individu était en fuite depuis quelque temps.

Il était attendre à de nouvelles révélations.

TERRIBLE ACCIDENT A LOUVROIL

Deux morts. — Cinq blessés

De notre correspondant particulier :

Un terrible accident est arrivé dans la nuit de mardi à mercredi à la fabrique de fer de Maubeuge à Louvroil.

Vers deux heures du matin, au moment où tous les ouvriers étaient à leur travail, un volant très puissant éclata avec un bruit épouvantable.

Les tôlures de l'usine défoncées par d'énormes projectiles s'effondraient presqu'aussitôt ensevelissant les malheureux ouvriers qui n'avaient pu réussir à s'échapper.

Le premier moment de stupeur passé on se porta immédiatement au secours des victimes de cette catastrophe.

Plusieurs blessés furent relevés; un seul ouvrier manquait à l'appel.

On se mit à sa recherche et après deux heures on retrouvait son cadavre horriblement broyé par un éclat du volant. Le malheureux avait été tué sur le coup et laissé une grande distance. C'est un jeunesse Guelcard Noël, dit « Gallot » âgé de 43 ans.

Un service de secours fut organisé immédiatement par les ingénieur Défontaine et Lebon. Les premiers pansements furent faits sur le lieu même de l'accident, puis les blessés furent recoudus en voiture à leurs domiciles.

L'état des blessés est aussi satisfaisant que possible.

Malheureusement la reconstruction des toitures et la réparation de la machine vont demander plusieurs semaines, pendant lesquelles les ouvriers seront obligés de chômer.

On ignore jusqu'à présent, les causes de cette catastrophe.

H. H.

On m'annonce la mort de l'un des blessés, ce qui porte à deux le nombre des morts.

Wallers. — *Incendie.* — Un incendie a détruit le grenier de la maison habitée par M. Rappen, quincaillier. Dégâts, 500 francs. Il y a assurance.

DUNKERQUE

Le Préfet du Nord à Dunkerque

M. Vel-Durand, préfet du Nord, est arrivé hier matin en notre ville; il y a été reçu par toutes les autorités civiles et militaires.

M. Vel-Durand s'est rendu de la gare à la sous-préfecture où il a été fait un discours concernant toutes les autorités présentes, les invitant à travailler dans le sens républicain et véritablement démocratique.

Les paroles de M. le Préfet du Nord ont été accueillies avec le plus grand enthousiasme.

Les couleurs nationales étaient hissées sur tous les édifices publics.

Ensuite, toutes les autorités civiles et militaires ont souhaité à tour de rôle la bienvenue à M. Vel-Durand qui a dû emporter le meilleur souvenir de sa visite à Dunkerque.

SINISTRE MARITIME

Le vapeur « San-Martin » qui a fait côte à Equihem, près Boulogne, était déchargé hier prêt à monter sur le grif, dans l'avant-port.

Pendant la visite de ses fonds, on remarqua de la coulée de vapeur, brisé, ce qui permettra d'essayer la machine ensuite.

Le minerai débarqué vendra à Dunkerque par wagon.

Les frais de transport subiront 1 fr. de plus à la tonne.

Arrestation. — La jeune Marie Vernet, âgée de 11 ans, demeurant à Dunkerque, inculpée du vol d'une somme de 50 fr., commis le 4 de ce mois, au préjudice de la dame veuve Declercq, marchande épicière, a été mise en état d'arrestation.

Accidents. — Hier matin, à 8 h. 112, un accident s'est produit à la filature Ravinel. Le jeune Arthur Depuydt, âgé de 14 ans, a eu la main gauche prise dans l'engrenage d'une machine, et trois doigts de cette main ont été complétement écrasés. Cet ouvrier a été transporté à l'hôpital après avoir reçu les soins de M. le docteur Ruysson.

Le même jour, à 10 h. du matin, le sieur Ch. Dycke, âgé de 32 ans, journalier, demeurant rue des Passerelles, occupé à bord du vapeur *Antiquary*, amarré au bassin de la Marine, est tombé, tête première, dans la cale de navire, d'une hauteur de 6 mètres environ.

On l'a relevé avec une forte blessure à la tête; il se plaint en outre de fortes douleurs aux reins.

A 3 h. de l'après-midi, le sieur Emile Laurent, âgé de 49 ans, travailleur de vins, demeurant à Rosendaël, a été victime d'un accident au quai du Leughenaer. En serrant une corde pour attacher la hâche sur un wagon, l'anneau où elle était passée, s'est détaché, et en tombant, il s'est fracturé la jambe gauche. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lanery, cet ouvrier a été transporté à l'hôpital.

Corps consulaire. — L'exequatur a été accordé à M. Marcel Hutter, vice-consul d'Espagne à Dunkerque.

— On nous écrit de Dunkerque :

Depuis un certain temps, tout le monde est ému ici au sujet d'une salle de danse, introuvable, paraît-il !

Les emplacements ne sont pas très nombreux, il est vrai, et cependant il en existe un, bien spécial, et quand on n'a jamais vu cela !

Le bal donné dernièrement (le lundi gras) à la halle aux poissons, par le *Sporting Dunkerquois*, a obtenu le plus franc succès; seulement, beaucoup de commerçants intéressés ont récriminé, avec juste raison, raison que je n'ai pas à citer ici attendu qu'il n'y a que des honnêtes à adresser aux organisateurs.

Mon seul et unique but consiste tout simplement à signaler aux Dunkerquois qu'un local splendide leur est offert pour tous bals, masqués ou non.

— C'est du local de la *Boisse* que je veux parler et qui est situé place d'Armes, au centre, et peut sous tous les rapports, contenter les plus difficiles.

Cette salle, qui est vide, peut être donnée sans aucune rémunération par la municipalité.

Fait-on quelque chose pour les commerçants qui avaient loué la Bourse ? Absolument rien. Au contraire durant les jours de carnaval comme pendant le kermesse, ils doivent fermer leurs établissements et aller se coucher ou faire fête ailleurs.

Il serait juste que les débitants de ce quartier profitassent un peu des amusement qui donnent le bien-être aux autres.

On me fera quelques objections, j'en suis persuadé, mais pour éviter la peine de les discuter, je vais moi-même vous en parler.

La première sera : que le Collège communal est au-dessus de la Bourse et de la Halle. Mais, positivement, les élèves sont en congé pendant les fêtes. Et, quand on a pu d'élèves inconnus qui y habitent alors, on pourrait les placer dans les dortoirs du fond, ou je n'entendraient aucun bruit.

La seconde sera pour les objets qui sont actuellement dans cette salle. Quant à cela, par exemple, on peut y obvier facilement et les retirant ; surtout le plus et le magnifique Bouddha du Chinois, que toute le monde a vu et placer tout cela au musée communal, où ils figureraient fort bien, et les remettre ensuite.

Quant à la troisième et dernière observation à ce sujet, elle n'aurait pas de raison d'être. Ce serait sur la grandeur de la salle, par rapport aux arcades du centre. Mais l'Abreuvoir (salle), n'est pas aussi large que la moitié de la Bourse.

Et, comme conclusions : si un accident, incendie ou autre se produisait, il y a quatre portes en ligne du moins pour faciliter les journaux « Le trottoir, sans compter les fenêtres de la rue du Collège.

Monsieur le directeur, j'espère que prochainement, pour le Mi-Carême, par exemple, nos sociétés locales et la municipalité de Dunkerque sauront à cette magnifique salle et feront aires une belle œuvre en aidant les patentés d'un quartier delaissé en temps du bête.

CALAIS

Abordage. — Hier, vers cinq heures du soir, le bateau de pêche 506 du port de Calais, patron Mulard, qui était sorti du port à la marée du matin, a été abordé par un navire inconnu en face de Gravelines. Le 506 avant eu par suite du choc son *plat-bord* démoli, a du faire route immédiatement pour Calais.

Brecourt.—*Nouvel accident de mine.* — Un nouvel accident vient de se produire à la fosse *Parisienne*. Un ouvrier mineur, le sieur Jules Duquesne, a été pris sous un éboulement de terre à la veine de 4.

Le malheureux a la cuisse gauche fracturée et une forte blessure au coude.

Après avoir reçu les soins du docteur Thellier, le blessé a été transporté à l'hôpital d'Hénin-Liétard.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Affaire de fraude

M. Dassonville, substitut du procureur de la République a donné ses conclusions dans le procès intenté par l'Administration des contributions indirectes contre MM. Dupreez, Dupreez, Schoutteten, Couren, Lemahieu, Clémenceau. Il rapporte d'abord les faits pour lesquels les prévenus sont poursuivis, il fait démontrer au Tribunal les éléments de la cause. Il s'occupe ensuite à rechercher si le reçu a apporté à l'audience les preuves suffisantes contre les prévenus, c'est-à-dire si les transports frauduleux ont été faits.

C'est vrai que les inculpés invoquent la prescription de l'article 8 de la loi du 21 juin 1873, d'après lequel la régie doit dresser un procès-verbal dans le délai de quatre mois. Mais en 1880, il y a prescription. Le législateur a eu pour but de protéger le négociant honnête, mais il en est autrement quand il y a fraude de la part des contrevenants.

La preuve, ou mieux la présomption que l'administration est opposée aux débats, c'est l'identité entre les numéros des fûts de M. Dépreez et ceux des autres prévenus ou tout au moins l'analogie entre les chiffres des numéros des fûts.

Pour établir la culpabilité des prévenus on a remarqué sur les acquits à caution des altérations sur les lettres de transports et les numéros des fûts, mais l'administration n'a pas établi par qui ces altérations ont été faites et il n'est nullement démontré, malgré les recherches faites au moyen d'une loupe qu'il y ait eu altération.

L'administration soutient même que MM. Couren Crémont et Lemahieu d'être responsable des surcharges faites soi-disant par les employés de M. Dupreez avec qui étaient en relations, mais elle ne pouvaient constater ces surcharges. La prévention ne relève contre ces derniers qu'un seul transport entre leurs employés et ceux de Dupreez, laissé qu'au contraire les trafic entre Dupreez, Dessitty et Schoutteten apparaît très fréquent.

Mais ce qu'il y a d'intéressant dans ce procès, c'est l'altération de la soumission et du volant qui restent actuellement entre les mains de l'administration. Cette dernière prétend que ces altérations ont été faites de complicité avec le receveur buraliste et un employé de bureau de Moulins-Lille. Ce qui semble donner raison à cette version c'est que le receveur buraliste s'est empoisonné dit-on, et l'employé des contributions a mis la frontière entre lui et l'administration.

L'organe du ministère public termine en demandant l'acquittement des prévenus. Le jugement sera probablement rendu dans quinze jours.

Condamnations diverses : Louis Deltour, 15 jours pour vol et mendicité. — Gustave Piette et Jean Chateauneuf, chacun 16 francs d'amende pour contravention à la loi sur les chemins de fer. — Moussa Brahe, Motel et et Ernest De Schrack, chacun 15 jours et 16 francs pour coups. — François Dessoy, 20 jours pour vol. — Henri Haque, 6 jours, Virginie Sauville, 3 jours pour mendicité. — Henri Lelong, 8 jours et 500 francs pour fraude. — Eugène Février, 10 jours pour vagabondage. — Jean Schoire, 6 mois pour rébellion, outrage et infraction à un arrêté d'expulsion. — Alphonse Bayart, 1 mois pour mendicité et vagabondage. — Alphonse Beulque, 1 mois pour abus de confiance. — Joseph Kimpel, 15 jours pour mendicité.

Me Corrjaer

Tribunal civil de Lille

François contre Préfet du Nord

Par un jugement en date du 6 mars 1890 le tribunal civil de Lille a tranché une question de nationalité qui intéresse un grand nombre d'étrangers résidant le département du Nord.

François né à Roubaix en 1867, d'un père né en Belgique, mais qui était porté sur les tableaux de recrutement, en vertu d'une décision préfectorale, en 1887. Il avait tiré au sort en Belgique et s'était fait inscrire comme étranger lors du recrutement général de 1888.

Né à Roubaix le 25 juillet 1867, François avait atteint 22 ans le 25 juillet 1889, c'est-à-dire après la promulgation de la nouvelle loi de nationalité. Il n'avait fait aucune déclaration en France pendant l'année qui suit son 21e anniversaire. Il ne pouvait pas. Mais comme la nouvelle loi ordonne à ceux qui voulaient rester étrangers de passer une déclaration dans l'année qui suit leur majorité, le ministre avait fait inscrire François sur les listes du tirage au sort de la classe 1888 et le jeune homme de dernier mois de sa 21e année et alors que la nouvelle loi était promulguée, il n'avait pas fait cette déclaration.

Après avoir entendu Mr Bouillon, substitut du Procureur de la République représentant le Préfet du Nord, et Mr Lefebvre, avocat, qui plaidait pour François, le tribunal a décidé que la nouvelle loi de nationalité n'a pas d'effet rétroactif et que François ne pouvait être soldat en France puisqu'il était resté étranger et avait conservé la nationalité de ses parents.

Cette décision va mettre fin aux difficultés qui existaient depuis un certain temps. En effet un grand nombre de jeunes Français qui se trouvaient dans ce cas et qui étaient inscrits de force sur les tableaux de tirage au sort ne consentaient à accomplir leurs réclamations le Parquet, la Préfecture et les juges de paix.

Ce jugement est conforme au bon sens. Il ne fait pas rendre les étrangers Français de force. Il faut savoir respecter leurs droits dans notre pays. Nous voulons cependant avoir qu'on leur imposât une taxe.

Cour d'Assises du Nord

Mœurs

Napoléon Delfortrie, 30 ans, journalier à Roubaix.

Delfortrie est condamné à neuf années de réclusion.

Défenseur : Me Proteau.

Vols qualifiés

Le 15 novembre 1889, Jules-Edouard Bayvel, 39 ans, vol à l'aide d'effraction, ouvrier fileur, demeurant à Tourcoing, a pénétré dans la maison de Mme Vinardi, dans laquelle se trouvait une somme de 600 fr. et trois monnaies en argent. Il s'empara également d'une autre monnaie accrochée à un clou près du fit et prit la fuite.

Arrêté à Deuzin, le 17 décembre dernier, il a reconnu être l'auteur de ce vol. Il prétend toutefois n'avoir trouvé dans la malle que deux monnaies et une somme de 60 fr. Il ajoute qu'il avait pénétré pour l'ouvrir; mais l'effraction a été constatée non seulement par les époux Vinardi, mais encore par le Commissaire de police qui a constaté les traces laissées sur la porte et les clefs.

L'accusé est condamné à 3 ans de travaux forcés et à la réclusion. Défenseur : Me Wable.

L'affaire des vols de Roubaix, dans laquelle est inculpé le sieur Vanoverberghe est remise à la prochaine session.

La session de février est close.

Cour d'Appel de Douai

Lundi est venu devant la Cour l'appel interjeté par M. Carpentier, adjoint au maire de Douai, conseiller d'arrondissement, contre un jugement du tribunal de Dunkerque, condamnant à une faible amende pour diffamation les journaux « La Réunion » et « Le Nord hebdomadaire, le Nord maritime ».

L'appel a été très éloquemment soutenu par Me Dubar, MM. Dollet et de Warenghem qui plaidé pour les journaux défendeurs. M. Valentier, avocat général, a donné ses conclusions. La Cour a remis le jugement à huitaine.

FAITS DIVERS

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Journée du 6 mars

Baromètre : 756 mm. 4 (entre pluie et variable). Baisse depuis la veille : 0 mm. 8.

Thermomètre : à 6 heures du matin : 2° 5 au dessous de 0; à 3 h. de l'après-midi, 3° au dessus de 0; à 6 h. du soir, 2°.

Etat du ciel : Couvert.

Direction et force du vent : Nord-Ouest, faible.

(Par dépêche). — Paris, 7 mars. — Baromètre : Dunkerque 753 mm. Biarritz 765. Pressions faibles sur le continent, fortes sur l'ouest de la France.

Temps probable pour aujourd'hui : vent d'entre Sud-Ouest et Nord-Ouest, averses, temps assez doux.

Le soleil se lève à 6 heures 32 et se couche à 5 heures 51.

QUATRE-VINGT MILLE FRANCS DOUBLES

M. B... banquier, dans une grande ville du Pas-de-Calais, prenait, mardi dernier, le train venant de Paris, pour se rendre à ses boulevards à Paris, et se faisait conduire à la gare du Nord.

Il portait un portefeuille-serviette contenant 80.000 francs, dont la moitié en billets de banque et le reste en valeurs diverses. Par un oubli incompréhensible, le banquier laissa sur la banquette de voiture le fameux portefeuille, et ne s'en aperçut que lorsqu'il vint prendre son billet au guichet. Il revint aussitôt à la station où il avait pris le dacre dont il n'avait pas le numéro.

Le gardien de la station reçut sa déclaration et le prit d'attendre le retour du cocher. Ce dernier revint bientôt et dit qu'en rentrant il avait conduit deux femmes au Palais de l'Industrie.

En descendant, les deux voyageuses lui avaient fait observer qu'il y avait un portefeuille dans la voiture et elles s'étaient éclipsées au plus vite.

Les valeurs avaient disparu.

M. B... est allé déposer sa plainte entre les mains du commissaire de police du quartier de la Porte Saint-Martin.

Des recherches vont être faites pour retrouver ces deux voyageuses, ce qui sera peut-être un peu difficile. En tout cas, on possède les numéros des obligations volées.

Avis aux Bègues

M. E. STEPHANN, le spécialiste pour la guérison des défauts de diction et des vices du langage ne reçoit actuellement qu'à partir de 4 heures de l'heure à 2 heures de l'après-midi, Grande-Place de Lille.

Le maître ne reçoit la rétribution du sujet traité qu'après guérison *complète et radicale* de son infirmité.

Nouvelles à la Main

On vient de lancer une affaire de mines de l'importe quoi. Les prospectus, très alléchants du reste, contiennent cette désastreuse coquille :

« Cette mine est certainement la plus riche du monde en *filous* ».

***

La vicomte à son coiffeur :

— Vous avez dû remarquer, n'est-ce pas, que j'ai les cheveux très durs ?

— Oui, et même je collectionne tous ceux que monsieur perd ! Cela me fait ensuite d'excellentes brosses à dents !

BRULE-MAISON.

Gazette des Théâtres

Les journaux parisiens annoncent qu'il est question pour M. Raoul Gunsbourg, actuellement à Paris, de la direction d'un grand théâtre de la capitale.

Programmes des Spectacles-Concerts

Théâtre de Roubaix (Direction L. Béquet.) — Dimanche 9 mars 1890, 6 représentations à toutes les places. Grand succès :

3e représentation de ROGER LA HONTE, drame en 5 actes et 8 tableaux.

2e représentation, LE PETIT LUDOVIC, comédie-bouffe en 3 actes.

Concert de la Descente des Cuirassiers, direction Victor Hans (angle des rues Gambetta et de la Redoute). — Samedi 8 mars 1890, à 7 h., du soir, soirée extraordinaire donnée au bénéfice de M. Marius, avec le concours officiel des concerts d'artistes de Bruxelles, Lille et Roubaix.

Cosmorama photoplastique mouvant. — Rue de la Gare, 22 (joignant l'hôtel Fraville).

Prochainement ouverture.

Théâtre municipal de Lille. — Vendredi 7 Tourgée Paul Desligne. 1re : LA FILLE DU CAPITAIN, comédie en 3 actes. — 2e LES FEMMES NERVEUSES, comédie en 3 actes.

Bureau à 7 h. — Rideau à 7 1/2.

Théâtre-Concert des Variétés. — Vendredi 7 mars. — Immense succès de M. Brice Bolton, célèbre ventriloque.

Intermèdes variés par toute la troupe.

L'Amour au Moulin, opérette en un acte.

Samedi 8 mars, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Schulzer, chef d'orchestre, avec le concours de Mme Mana de Lagrange, de la Scala de Paris.

1re représentation de *Le Petit Spahi*, opérette en un acte, de Péricaud et de Jallais, musique de L. Collin.

Samedi 8 mars, le *Quadrille Décadent*.

Dimanche 9 mars, après le concert, grand bal de nuit.

PETITE CORRESPONDANCE

J. P., à Fresnes. — Le ministre de la guerre pourrait seul accorder le sursis. L'aîné peut revenir dans le second cas, mais il faudrait qu'il appelé pour terminer le service de sa classe. L'engagement du troisième ne peut modifier la situation.

Un Soldat. — Exposition. Voir à la mairie ; 2. Nouvelle révision. Non ; 3. Il n'a rien à demander. Tout porte à croire qu'il ne sera pas conservé 3 ans ; 4. Non.

LE PACTEUR.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 5 Mars

Emile Sauwavert, rue du Chevet. — Cyrille Fouleus, rue Amber. — Marie Delesalle au Brun Pain. Ernest Dorgeville, rue de Lille. — Désirée Redbarne à la Croix-Rouge. — Alice Blachon, rue Saint-Jacques. — Valentine Potier, rue de la Latte. — Louis Morelle, rue du Blanc-Seau. — Victor Vienne, rue du Menin.

Décès

Clotilde Gérardin, 3 mois, rue de la Cloche. — Louis Destombes, 79 ans, ouvrier, rue des Cardiers. — Hortensie Deslandre 17 jours, rue d'Alsace — Marie Mathieu, 1 mois, rue des Tyrciols. — Pierre Espriet, 25 ans, 9 mois, Hôtel-Dieu.

CONSEIL PAR JOUR

L'eau camphrée

D'après Octave Sully, le camphre n'est pas seulement la base de l'antiphlogistique Rasspail, on peut aussi l'utiliser en horticulture. L'eau camphrée stimule la végétation et tonifie les plantes malades.

Il suffit d'arroser les jardins suspendus qui font la joie des amateurs, avec l'eau chargée de camphre pour voir les plantes anémiques reprendre une vie nouvelle. Je conseille aussi de placer les bouquets dans de l'eau camphrée; ils garderont plus longtemps leur fraîcheur.

Bachimon Fleurville.

ALLUME-FEUX BREVETÉ

Plus de boîte plus de copeaux plus de paille

LOUIS CATRICE DÉPOSITAIRE TOURNEISSIEN de la Ville

Sécurité Économie Propreté

ET DES ÉCOLES

50, RUE-PIERRE-DE-ROUBAIX, 50

Paquet 10 cent. 25 fr. 100. 12 fr. 500. 50 fr. 500. 2 fr. 50.

Conditions exceptionnelles pour les administrations, couvents, pensionnats. — Se rend à domicile, pour montrer la manière de s'en servir.

Une vérité éternelle

Il y a trois de Molière, la panacée universelle répétant dans cet instrument qui l'amortit coulant, a placé comme un scapulaire sur la main de l'homme. Plus tard, on aiguail tout le monde : Bonneau, le commandant d'entre les médecins fantaisistes pour cause et la miglée pour traitement. C'était ce qu'on pouvait appeler un docteur à fait et à cœur.

Pour ne arrivé l'âge du fer, le grand débutage de la ferraillerie, il a tantôt les ancrés, les forgiers, les pilules en dragées contre plus de moins coûteuses, prunes, nacre, étable. Plus sur ses navé, plus s'accroît. Après s'être échauffé longtemps, on est revenu à la vraie : à l'homme, à l'humanité méthode dépourvue. Mais le seul digestif naturel existant est celui qui nous donne la nature, avec les sucs végétaux de certaines herbes. Le Rob Boyveau-Laffecteur, qui guérit les constipations les plus tenaces. Il rétre le sang pur, ainsi que la clarté, le délaissée de toutes les impuretés qui l'empêchent, et il ne guérit toujours la source de la plupart des maladies.

Toutes les pharmacies marquées sont exigeantes d'acheter du Rob Boyveau-Laffecteur. Il ne faut exiger que le nom